

HISTOIRE LOCALE

NOUVELLE SERIE

« *Des propriétaires ruraux, relativement aisés, vivant sur leurs terres* »

Ce livre, qui était à l'origine une thèse de doctorat en sciences politiques et économiques, est publié dans la collection *Monographies des villes et villages de France*, dirigée par M.-G. Micberth, qui compte plus de 2 610 titres à ce jour. « Les deux fiefs laïques qui existaient à Creuzier-le-Neuf à la fin du XIII^e siècle étaient l'un et l'autre de médiocre importance et leurs possesseurs n'étaient pas des personnalités marquantes, écrit l'auteur dans son ouvrage. Le seigneur d'Usseau avait une maison modeste, sans aucun caractère militaire, qui ne pouvait lui donner ni prestige ni autorité ; celui de Creuzier-le-Neuf édifia bien au XIV^e siècle une maison forte, utile sans doute pour la protection du pays contre les incursions des Anglais et des grandes compagnies, mais trop rapprochées des châteaux forts de Saint-Germain-des-Fossés et de Billy pour lui permettre de jouer un rôle dans les compétitions féodales. Tous deux n'étaient que des propriétaires ruraux, relativement aisés, vivant sur leurs terres, en contact avec d'autres propriétaires campagnards, ecclésiastiques ou roturiers ; les droits féodaux dont ils jouissaient ne leur procuraient pas des ressources leur permettant de mener un grand train de maison. »

Bientôt réédité
Histoire d'une paroisse rurale du Centre
de la France jusqu'à la fin de l'Ancien Régime

CREUZIER-LE-NEUF

Crusiacus se trouvait sur la voie romaine
qui conduisait de Lyon à Bordeaux

par **Claude GUINARD**

La paroisse de Creuzier-le-Neuf, située dans le département de l'Allier et dont Claude Guinard retrace l'histoire depuis les origines jusqu'à la Révolution, était limitée, comme la commune qui lui fut (administrativement) substituée, par Saint-Germain-des-Fossés et Seuillet au nord, par Bost à l'est, Cusset au sud et Creuzier-le-Vieux à l'ouest. Cette paroisse n'était pas formée, à l'instar de beaucoup d'autres, par un groupe de maisons unique entourant l'église, mais par plusieurs hameaux dispersés dans la campagne. La terre était

fertile à l'origine, mais, souvent dévastée par les guerres, elle fut maintes fois rendue aux broussailles et aux forêts et abandonnée par une grande partie de sa population. On a peu de documents sur la localité avant le XII^e siècle (bulle du pape Alexandre III, en 1165), mais des vestiges de l'époque gallo-romaine retrouvés sur le terroir de Creuzier, dans ses environs, et à Saint-Germain-des-Fossés, Cusset (...), laissent à penser qu'à l'époque ce territoire avait une population active et nombreuse, *Crusiacus* se trouvant sur la voie romaine qui conduisait de Lyon à Bordeaux. Pour les cinq ou six siècles qui suivirent la chute de l'Empire romain, l'histoire du terroir est plus obscure.



UNE COLLECTION
UNIQUE EN FRANCE
DE 2612 TITRES

33 TITRES SUR
L'ALLIER

Renseignements au
03 23 20 32 19

La répartition administrative ne fut pas toujours respectée

Dotée de six cartes indispensables concernant les limites de l'Auvergne et la prévôté de Cusset, les châtellenies de Billy et Vichy, les dîmes et la seigneurie de Creuzier-le-Neuf (...), cette monographie de Claude Guinard comprend huit chapitres principaux. Le premier est consacré aux divisions politiques de la paroisse : à partir du XIII^e siècle, partage entre les provinces d'Auvergne et du Bourbonnais. Le deuxième chapitre a trait aux divisions administratives : prévôté de Cusset et de Vichy, châtellenie de Billy (fiefs de Cérézat, Gramont et Pouant) ; mais cette répartition ne fut pas toujours respectée au fil du temps. Le troisième chapitre concerne la paroisse de Creuzier-le-Neuf (description et histoire), créée par l'abbaye de Mozat, qui en partagea le patronage avec le prieuré de Saint-Germain-des-Fossés. Le quatrième, et important, chapitre traite des seigneuries : généralités propres à l'âge féodal, coutumes allodiales d'Auvergne et du Bourbonnais, fiefs de Creuzier-le-Neuf, d'Usseau, de Cérézat, de Gramont et de Pouant, abbayes de Mozat et de Cusset, et prieuré de Saint-Germain-des-Fossés. Le cinquième est une étude du système judiciaire : les trois juridictions féodales, les justices de Cusset, Saint-Germain-des-Fossés, Cérézat, Vichy, Billy. Puis l'auteur décrit les circonscriptions financières : généralités, élections, juridictions financières (chapitre VI), avant de recenser tous les impôts (chapitre VII, taille, capitation, collectes, gabelle, traites, aides) et d'évoquer la dîme.

